

Le Président de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu les délibérations n° 6 en date du 16 juillet 2020 et n° 2 en date du 22 avril 2021 du Conseil communautaire portant délégation de compétence au Président de la Communauté d'agglomération,
Vu la fin de la délégation de service public de transports en date du 31 décembre 2023,
Vu l'option 6-1 de cette délégation de service public relative à la location de vélo en libre-service,
Vu la proposition de la société Smovengo en date du 19 janvier 2024,

Considérant que :

- Golfe du Morbihan - Vannes agglomération est propriétaire du matériel qui a permis l'exploitation du dispositif de vélo en libre-service,
- Ce matériel ne peut être opérationnel que dans un système connecté, avec les fonctionnalités du système de libre-service,
- La société Smovengo, exploitante du dispositif de location en libre-service velib'en île de France, a mis en œuvre en interne un processus de revalorisation qui permet le reconditionnement des vélos et du matériel,
- Dans le cadre de sa politique de réduction des déchets, Golfe du Morbihan - Vannes agglomération souhaite encourager le réemploi,

DECIDE

VANNES,
Le 25/03/2024

OBJET : Cession du matériel Vélocéo à la société Smovengo

Article 1 : Le Président décide de céder les vélos et le matériel qui permettait l'exploitation du dispositif Vélocéo, dans les conditions proposées par la société Smovengo.

Article 2 : Le contrat de cession fixe à 21 175€ le montant du matériel, incluant son retrait et son transport.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'agglomération est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet du Département du Morbihan.

Une ampliation sera adressée à Monsieur le Trésorier Principal de Vannes Municipale.

David ROBO
Président



GOLFE DU MORBIHAN
VANNES AGGLOMÉRATION

Parc d'Innovation Bretagne Sud II
30 rue Alfred Kastler - CS 70206
56006 VANNES CEDEX

Téléphone : 02 97 68 14 24
Fax : 02 97 68 14 25
Courriel : courrier@gmvagglo.bzh